



N° 2025/44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CARRY-LE-ROUET

ACTE COMMUNICABLE

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre 2025, à 16 h 00,
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
En lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS,
Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale
et des Familles

Date de la convocation : le 28 novembre 2025

Nombre de membres	Les membres présents en séance :
En exercice : 13	M. CARPENTIER - M. BARNAKIAN - Mme GUARINO
Présent(s) : 08	M. LIVON
Pouvoir(s) : 00	Mme BELGACEM - Mme DAUBOL - M. SEGUIN -
Absent(s) : 05	Mme TRIGNAN
Délibération comportant 3 pages	Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :
	Mme BISSON GUENOUN - Mme GUIONNET -
	Mme JULIEN - M. POTAUX
	Le ou les membre(s) absent(s) :
	M. MARZA

Secrétaires de Séance :

Mme Armelle DAUBOL, membre du conseil d'administration du CCAS
Mme Patricia GOMEZ, Directrice CCAS

.../...

**OBJET : ATELIERS SENIORS ORGANISES EN PARTENARIAT AVEC L'ASEPT
PACA : ORGANISATION ET PARTICIPATION FINANCIERE DU CCAS DE CARRY-
LE-ROUET- 1^{er} SEMESTRE EXERCICE 2026**

RAPPORTEUR : M. René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS

Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS, expose,

Conformément à la délibération du CCAS n° 2025/40 du 15.10.2025, le CCAS de Carry-le-Rouet a signé une convention de partenariat avec l'ASEPT PACA pour la mise en place durant l'année 2026 d'ateliers destinés aux seniors domiciliés sur la commune.

Quatre ateliers sont prévus en 2026 dont trois durant le 1^{er} semestre :

- Mémoire : 10 séances de 2 heures
- Tablette-smartphone : 14 séances de 2 heures
- Gym douce : 6 séances de 1 heure 30

Lors des différents ateliers le CCAS a la possibilité d'offrir un café accueil aux participants. Ce moment de partage permet de créer le lien social et est fort apprécié par les seniors.

Le budget global prévisionnel pour le café accueil organisé par le CCAS durant ces 30 séances serait de l'ordre de 150 €. Ce montant prévisionnel peut être variable à la baisse ou à la hausse en fonction du nombre de participants à cette manifestation.

Afin d'offrir à notre Centre Communal d'Action Sociale les meilleures conditions d'exercice de ses tâches de gestion, et notamment toute la souplesse et la rapidité qui lui sont nécessaires, il est proposé au conseil d'administration de donner une délégation de pouvoirs au Président du CCAS à procéder aux commandes nécessaires pour la réalisation du café accueil offert lors des ateliers seniors organisés durant le 1^{er} semestre de l'exercice 2026 ainsi qu'à la mise en paiement de ces dépenses.

Les dépenses s'inscriraient au budget du CCAS chapitre 011 – Exercice 2026

Ouï l'exposé de Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS, et après concertation, le Conseil d'Administration du CCAS après en avoir délibéré,

DECIDE :

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- APPROUVE la prise en charge du café accueil durant les 30 séances d'ateliers seniors mis en place par l'ASEPT PACA lors du 1^{er} semestre de l'année 2026, dont le montant prévisionnel de 150 € est variable à la baisse comme à la hausse en fonction du nombre de participants

- 08 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention

.../...

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- DONNE délégation de pouvoirs au Président du CCAS pour procéder aux commandes nécessaires ainsi qu'à la mise en paiement de ces dépenses.

- 08 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- APPROUVE que ces dépenses s'inscrivent au budget du CCAS chapitre 011 – exercice 2026

- 08 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention

Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente délibération.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. »

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Sous-Préfecture
d'Istres
Le : 19 DEC. 2025
Et publication ou notification
Le : 19 DEC. 2025



FAIT A CARRY-LE-ROUET, le 19 Décembre 2025

Le Président du C.C.A.S.
René Francis CARPENTIER
Maire de Carry-le-Rouet